

Date de la convocation : 01/07/2021
Affiché du 12/07/21 au 12/08/21

Présents : Patrice VALENTIN, Dominique VANDIER, Jean-Luc BATONNET, François PARIS, Frédérique BORDES, Nicolas PERDREAU, Corine POUPARD, Patricia ROYER, Jérôme DUSAUTOY, Alexandrine MERET, Laure DECOSTERD, Virginie BOURDICAUD, Julien FERREIRA, Nathalie FOUQUET.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé ayant donné procuration : Carole GEERAERTS à Corine POUPARD, Hélène BLOT à Laure DECOSTERD.

Absent non excusé : Angelo GUILLARD.

Mme Patricia ROYER a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire.

Avant ouverture de séance, M. le Maire

- Fait une présentation visuelle du projet définitif de construction de 7 pavillons locatifs rue des Richards par Plurial Novilia qui assure l'ensemble du portage financier de l'opération.

- Informe les élus de la naissance de Léonard, fils d'Hélène BLOT, conseillère municipale. Il souhaite en son nom et au nom du conseil municipal la bienvenue au nouveau-né et félicite les parents.

- Informe que Mme Florine MILLARD, policière municipale, a pris ses fonctions le 1er juillet dernier.

La séance est ensuite ouverte à 19 h 00 par M. Patrice VALENTIN, Maire.

♦ LE CONSEIL MUNICIPAL :

☞ Adopte le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 9 juin 2021.

☞ Prend acte de 5 décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal.

☞ Accepte les travaux d'extension du réseau BT rue Jean-Jaurès dans le cadre de l'installation de caméra de vidéosurveillance qui seront réalisés par le SIEM

☞ Approuve la prise de compétence « Animation et Coordination de dispositifs locaux de prévention de la délinquances » et la modification statutaire de la Communauté de Communes Sézanne Sud-Ouest Marnais.

Questions diverses

■ Point sur l'organisation et le déroulé du 14 juillet 2021. Le programme détaillé sera communiqué aux starnaciens au travers du bulletin municipal La Robinette.

M. Nicolas PERDREAU informe des propositions faites par les sapeurs-pompiers, savoir : défilé motorisé avec un parcours élargi par rapport aux années précédentes. Une autorisation a été obtenue pour le survol d'un drone pendant le parcours et la remise des diplômes qui sera totalement géré par une personne habilitée au sein du SDIS.

■ Une soirée musicale sera organisée par le Comité des Fêtes avec point restauration le 30 juillet prochain. M. le Maire pose la réflexion d'une animation complémentaire à cette animation de type « embrasement » qui pourrait être financée par la Commune. L'ensemble des élus est favorable à cette proposition et lui demande de poursuivre et engager toutes les formalités pour que celle-ci puisse avoir lieu.

■ Le 4 septembre prochain aura lieu le forum des associations. M. Julien FERREIRA informe les élus de l'organisation qui sera mise en place pour réussir ce type d'évènement.

■ Le 5 septembre, l'Association Chant 'Morin assurera une représentation à Esternay.

■ La fête du livre, coorganisée avec la Médiathèque et le FREPE aura lieu le 3 octobre 2021. Elle est actuellement en préparation et devrait accueillir une trentaine d'auteurs.

■ M. le Maire souhaite un point d'échange avec les élus sur une question posée par une personne pour la transformation d'un local commercial situé cœur de ville en logement. Un droit interdisant la transformation des locaux professionnels en habitat sur une zone définie du cœur de ville a été instauré il y a plusieurs années. Toutefois, la situation et la configuration du local concerné qui ne répond pas et peu difficilement répondre de l'accessibilité handicapé, pose la question de l'évolution de ce bâtiment. Après échanges, les élus ne s'opposent pas à la transformation de cet espace en logement.

■ Post Immo, propriétaire de l'immeuble abritant actuellement les bureaux de la Poste, rue d'Etzenrot a sollicité une nouvelle fois la Commune pour connaître sa position quant à un éventuel achat du bâtiment avec reprise du bail de location de l'espace bureau de la Poste. Après discussion et échanges, le conseil municipal marque un intérêt pour cette opération et souhaite avancer dans sa réflexion. Ce point sera débattu et décidé lors du conseil municipal de septembre.

■ Information sur les différents échanges avec la Directrice ACM (accueil collectif de mineurs) Multisites de la CCSSOM, pôle périscolaire d'Esternay pour le lancement d'un diagnostic de territoire afin de recueillir un ensemble de données et de statistiques pour permettre de connaître et de faire ressortir les besoins de nos jeunes puis de construire une analyse dans un premier temps ; le but est de pouvoir proposer aux jeunes à partir de 11 ans (collégiens d'Esternay), un lieu d'accueil, en passerelle également avec l'ACM actuel et de faire participer les institutions et partenaires : commune, intercommunalité, associations sportives et culturelles, Association des Parents d'Elèves, FSE, FREPE ...

■ Le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable, destiné notamment à l'information des usagers vient d'être communiqué par VEOLIA – Eau France.

Ce rapport est tenu à la disposition du public aux horaires d'ouverture du secrétariat et mis en ligne sur le site www.esternay.com.

M. le Maire précise que la commune n'est plus en compétence directe sur la gestion de l'eau potable (compétence CCSSOM depuis le 1er janvier 2018) mais qu'il considère que ces éléments restent une donnée à partager avec les administrés.

■ M. Nicolas PERDREAU souhaite connaître l'intérêt d'installer une caméra vidéo rue Pasteur à l'entrée du parking menant à l'Espace Sportif et non comme prévu initialement au gymnase. M. le Maire et M. Jean-Luc BATONNET, en charge de ce dossier, expliquent que cela permettra de visualiser le flux de véhicules rue Pasteur mais également des entrées menant vers le Complexe sportif. Cette implantation couvrira plus largement ce secteur.

■ M. Nicolas PERDREAU fait une suggestion concernant l'implantation des futurs matériels fitness prévus au stade et fait part de sa réflexion d'aménager un parcours santé où ces équipements pourraient être installés tout au long de celui-ci. Mme Corine POUPARD précise que ce projet peut effectivement évoluer et M. le Maire reste ouvert à la concertation pour optimiser l'usage de ces équipements et leur entretien.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 50.

Vu pour être affiché le 12/07/2021 conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Esternay, le 12 juillet 2021.

Le Maire, Patrice VALENTIN